

Le, 14 Octobre 1966

Société Anonyme
ANDRÉ CITROËN
Capital : 302.460.000 Francs

117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV^e

METHODES REPARATIONS

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 87 - D

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

DS 21 (DX - DJ) - DS 19 a (DY - DL)
BREAK 21 (DJF) - BREAK 19 a (DLF)
ID 19b (DV)

ELECTRICITE

Véhicules sortis depuis Septembre 1966

Depuis le 20 Septembre 1966, les bornes du régulateur de tension des véhicules ci-dessus sont recouvertes par des protecteurs en caoutchouc, vendus par le Service des Pièces Détachées sous le n° N 212-79.

REPARATION :

Les protecteurs en caoutchouc doivent être placés sur tous les véhicules ci-dessus sortis depuis Septembre 1966, et qui n'en ont pas été munis en Usine.

Sur les véhicules ayant l'option « avertisseur à compresseur », il faut faire une encoche sur le protecteur recouvrant la borne « BAT » du régulateur, pour permettre le passage du fil d'alimentation du compresseur.

